

# FORMATION EN CANCÉROLOGIE

*à destination des travailleurs sociaux de Franche-Comté*

« La survenue d'un cancer dans une situation de précarité :  
l'enjeu d'un réseau partenarial »

**Contexte national des prises en charge  
et accompagnement dans le domaine  
de l'hébergement et du logement  
accompagné**

- ▶ Le logement d'abord :
  - Lancement par le président de la République en sept. 2017 du plan quinquennal pour le logement d'abord : l'objectif est d'apporter une réponse structurelle aux situations de sans-abrisme en France.
  - Ce plan a consacré un vrai changement de paradigme de l'action publique dans le domaine social. Ce nouveau modèle vise à un accès rapide au logement avec un accompagnement adapté.
  - L'acte 2 du logement d'abord a pour ambition de revisité l'ensemble des gouvernances et des « modes de faire » de la politique de la politique publique de l'hébergement et de l'accès au logement. Le service public de la rue au logement mise en place en 2021 souhaite aller plus vite et apporter des réponses plus fortes aux personnes en difficultés par une meilleure coordination.

# Contexte et chiffres clés

- ▶ En 2020, 13 821 logements sociaux ont été attribué à des ménages hébergés en hébergement d'urgence, CHRS ou à l'hôtel dont 7 970 l'ont été en faveur de ménages se déclarant sans abri ou en abri de fortune.
- ▶ 23 850 places ouvertes en intermédiation locatives depuis 2017.
- ▶ 4 362 places en pension de famille et résidences accueil ouvertes depuis 2017, habitat durable et participatif.

# Textes réglementaires

- ▶ Loi Besson du 31 mai 1990 visant la mise en œuvre du droit au logement, elle introduit pour chaque département l'obligation de se doter d'un PDALPD.
- ▶ Loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable.
- ▶ Loi Molle prévoit la création des PDAHI codifier à l'article L.312-5-3 du code de l'action sociale et des familles et inclut dans les PDALPD pour permettre une continuité des parcours d'insertion des personnes de l'hébergement vers le logement.
- ▶ Loi du 24 mars 2014 dite ALUR qui fusionne les outils de planification PDALPD et PDAHI, dans un document unique le PDALHPD. Pilotage du département et co-pilotage de l'Etat.

# Projet Social 2022-2026 CCAS

- ▶ **Axe 1** : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS
- ▶ **Axe 2** : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique. De « l'urgence vers l'autonomie »
- ▶ **Axe 3** : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)
- ▶ **Axe 4** : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville
- ▶ **Axe 5** : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public
- ▶ **Axe 6** : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS



**CENTRE  
COMMUNAL  
D'ACTION  
SOCIALE**

## Présentation des dispositifs hébergement et logement

**Direction des Solidarités**

# Modalités d'accueil et d'accompagnement

---

Les travailleurs sociaux du CCAS accompagnent sur le périmètre du territoire bisontin :

**Les publics isolés ou couples sans enfant mineur à charge**

**Par ailleurs, les publics accompagnés doivent être en situation administrative régulière**

# Le Service d'Accueil et d'Accompagnement Social SAAS

---

**La Domiciliation** : une obligation légale prévue par le code de l'action sociale et des familles (CASF)

La domiciliation permet :

- d'avoir un justificatif de domicile et une adresse pour recevoir du courrier.
- d'accéder à des droits et prestations

La domiciliation est accordée pour une durée d'1 an renouvelable

Un critère important **avoir un lien avec la commune** lieu de la demande de domiciliation



# Le Service d'Accueil et d'Accompagnement Social SAAS

---

## La Veille Mobile :

### Aller au-devant des publics dans la rue

Deux professionnels du SAAS – un travailleur social et un agent social – assure une présence/un lien et identifient les situations nécessitant une intervention.

- Période estivale (avril – octobre) :
- Période hivernale (novembre – mars ) : deux équipes se succèdent une équipe de jour (10h–18h) et une équipe de nuit (veille mobile assurée par un veilleur des Glacis) prend le relais jusqu'à minuit.

## L'abri de nuit des Glacis :

### Mise à l'abri pour la nuit des hommes à la rue

→ 30 places en chambres collectives

Orientation 115

# Le Service d'Accueil et d'Accompagnement Social SAAS

---

## L'AVDL – Aller Vers et Dans le Logement :

Accompagner les publics sans-abri vers mais également dans le logement

Le CCAS propose d'engager prioritairement l'action AVDL vers les publics sans domicile, en errance, « échappant » aux services d'aide sociale ou ayant tout simplement cessé de recourir aux dispositifs existants par méconnaissance ou par résignation. Il s'agit également d'un public pour lequel une structure collective ne paraît pas adaptée ou des personnes possédant des animaux de compagnie.

## 10 places d'hébergement d'urgence au sein des FJT

Public de moins de 30 ans accompagnés par les travailleurs sociaux du SAAS

- 7 places au FJT « La Cassotte »
- 3 places à Habitat Jeunes « Les Oiseaux »

Ces 10 places sont destinées à un public qui n'adhère pas à l'hébergement collectif.

## SERVICE HLA : 7 DISPOSITIFS DE LA RUE AU LOGEMENT...

DANS LE CADRE DES OPÉRATIONS PRÉVUES AU PNRU 1, LA DÉCONSTRUCTION DU FORUM, STRUCTURE VÉTUSTE DE 142 LOGEMENTS GÉRÉE PAR LE CCAS, A DONNÉ LIEU À LA RECONSTRUCTION DE DEUX UNITÉS POUR L'ACCUEIL DES PUBLICS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ :

- LA RÉSIDENCE L'AGORA DE 117 LOGEMENTS (GBH/CCAS) : OUVERTURE EN 2014,
- LA MAISON RELAIS L'AUTRE TOIT DE 25 LOGEMENTS (GBH/CCAS) : OUVERTURE EN 2016



Planoise  
 Programme de Rénovation Urbaine

### Proposer une offre de logements diversifiée

Libération d'espace et renouvellement de l'habitat :  
 démolition de 503 logements locatifs publics

#### Déconstructions

1-3-5 rue de Cologne  
 2-4-6 avenue Île-de-France  
 Tripode : 7-9-11 rue de Cologne  
 Le Forum : 1 Léonard de Vinci



9 Millions d'€  
 (CDC, ANRU,  
 CAGB, CD)

Inauguration  
 décembre  
 2014



# Le Service Hébergement Logement Adapté – SHLA Résidence AGORA

Trois dispositifs d'hébergement proposant un accompagnement social personnalisé :

## **Hébergement d'Urgence (HU)**

### **L'accueil d'un public en grande précarité**

→ 31 places

Permet d'accueillir les personnes en grande précarité pour une durée plus ou moins longue au sein de chambres collectives ou individuelles

Orientation : SIAO-115

## **Lits Halte Soins Santé – LHSS**

### **Eviter un retour à la rue après une hospitalisation**

→ 11 places

Structure médico-sociale qui accueille pour une période prévisionnelle inférieure à deux mois (renouvelable) les personnes sans domicile stable dont l'état de santé somatique ne nécessite pas ou plus de prise en charge hospitalière ou médico sociale spécialisée

Orientation : procédure interne avec validation en réunion ou procédure « urgence » avec réponse dans les 72h avec une nouvelle fiche de préconisation simplifiée.

# Le Service Hébergement Logement Adapté – SHLA Résidence AGORA

---

## Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale – CHRS

### L'accompagnement pour un premier pas vers le logement

→ 20 places

Prise en charge individualisée et globale, d'hommes isolés ou couples sans enfant à charge connaissant de graves difficultés d'ordre économique, familial, de logement, de santé et/ou d'insertion.

L'admission dans la structure est faite pour une durée déterminée et renouvelable, précisée dans un contrat de séjour et fixée avec la personne à partir d'une évaluation de ses besoins et d'une définition de son projet d'insertion.

Orientation : CODAHL

# Le Service Hébergement Logement Adapté – SHLA

## Résidence AGORA

---

Quatre dispositifs Logement qui permettent un accompagnement social personnalisé et des temps collectifs

**Tremplin jeunes** (pour info, on classe le tremplin jeune sur le secteur Hébergement)  
**Levier pour les jeunes en insertion en partenariat avec la Mission Locale**

→ 12 places

Hébergement d'insertion dans des appartements éclatés de jeunes 18-25 ans, en emploi ou en formation, suivis par la Mission Locale.

Orientation : Prescription de la Mission Locale en CODHAL

## **Résidence sociale**

**Premier pas dans le logement pérenne**

→ 40 places

La Résidence sociale offre une prestation de logement de transition d'une durée maximale de **24 mois** assortie d'un accompagnement social vers le logement visant à favoriser l'intégration durable des ménages par l'accès au logement autonome et durable.

Orientation : CODAHL

# Le Service Hébergement Logement Adapté – SHLA

## La résidence AGORA

---

### Deux Maisons Relais

#### Une solution d'habitat participatif, regroupée et durable

Maison Relais « l'Autre toit »

→ 25 places

Maison Relais Agora

→ 25 places

Les Maisons relais permettent d'accueillir sans limitation de durée des personnes au faible niveau de ressources dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont l'accès à un logement autonome apparaît difficile à court terme

Orientation : CODAHL spécifique Maison relais une fois par mois

## Les Antennes Sociales de Quartier - ASQ

---

Les antennes sociales de quartier proposent une offre d'accompagnement en direction des publics isolés ou couples sans enfant mineur à charge :

- en cas de difficultés d'accès ou de maintien dans le logement
- en cas d'impayés de loyers ou de procédure d'expulsion



# Les perspectives et questionnements

- ▶ Le segur de la santé ?
- ▶ Sécuriser les parcours médico sociaux en s'appuyant sur le DAC ?
- ▶ Poursuivre le rapprochement du médical et du social afin de sécuriser les parcours...
- ▶ Définir des modalités communes de partenariats ?
- ▶ Lien CODHAL et médical ?
- ▶ Un futur SIAO santé ?